Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 30 (1984)

Heft: 12

Artikel: Ce qui différencie AVS et 2e pilier

Autor: Paillard, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848487

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce qui différencie AVS et 2e pilier

Au 1er janvier 1985 entrera en vigueur la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Par là, le 2e des trois piliers de notre système social devient obligatoire pour tous les salariés (voir le numéro de mars 1978 de la présente publication); les Suissesses et Suisses de l'étranger auront la possibilité d'en faire partie à titre facultatif, les éléments d'application sont présentement à l'étude.

Sous la plume de Léonard Montavon, un article paru dans le journal «La Suisse», dont nous reproduisons ci-après quelques larges extraits:

– «L'AVS est basée sur le système de la répartition alors que le 2e pilier repose sur celui de la capitalisation. La différence est de taille parce que le premier système de financement permet notamment d'attribuer des rentes même à des personnes qui n'ont jamais rien versé. Tandis qu'avec un système de capitalisation, cela est tout simplement impossible. Ainsi, tous ceux qui le 1er janvier 1985 atteindront l'âge de la retraite ou l'auront dépassé sans avoir jamais versé de cotisations à une caisse de retraite ne toucheront rien du 2e pilier!»

– «Dans un système en répartition, les rentes des pensionnés sont financées par les cotisations des actifs. En Suisse, nous avons 1 million de retraités et 3,2 millions de travailleurs actifs. Nous avons donc en moyenne trois actifs pour financer la rente d'un retraité. Au contraire de la très grande solidarité existant dans un système de répartition, le système de capitalisation est un système totalement individuel: chacun de nous aura constitué, à l'âge de la retraite, le capital qui lui permettra de toucher chaque mois sa rente. Il n'y a pas de solidarité. Le fait que le retraité puisse toucher sa rente ne dépend pas du financement des générations ultérieures.»

– «Prenons l'AVS: les deux grands avantages d'un système en répartition sont les suivants: tout d'abord résoudre le problème de la ‹génération d'entrée›. Comme les rentes sont payées par les cotisations des actifs, on peut très bien donner des rentes à des retraités qui n'ont jamais cotisé, la base du système étant la solidarité entre générations. L'autre avantage d'un système en répartition c'est qu'en cas d'inflation, il permet très facilement une adaptation immédiate des rentes des retraités.

Le principal inconvénient de ce système est d'être très dépendant de la situation économique. En période de forte récession ou de chômage important (ce qui n'est pas le cas en Suisse actuellement), le rétrécissement de la masse des salaires des actifs entraîne instantanément une réduction des recettes et, par conséquent, une diminution des rentes.

Un inconvénient à long terme, c'est l'équilibre démographique. Etant donné l'évolution des naissances, qui diminuent fortement après le baby-boom des années 60–70, on sait que vers le début du siècle prochain, nous ne serons plus que 2 à 2,2 actifs pour un retraité. Il faut donc s'attendre à une hausse des cotisations de l'AVS.»

– **«Deux systèmes complémentaires:** examinons maintenant le 2e pilier: les deux grands avantages d'un système en capitalisation sont, en premier lieu, que la retraite versée au pensionné ne dépend absolument pas de l'équilibre démographique, puisqu'il touche sa rente grâce au capital qu'il a accumulé pendant sa vie active. Qu'il y ait beaucoup ou peu d'actifs, cela n'a aucune importance pour lui.

Le deuxième avantage, c'est que ce système dépend beaucoup moins de la situation économique. En cas de forte récession et de licenciements d'actifs, les rentes des retraités ne sont pas touchées.

Par contre, les inconvénients d'un système de capitalisation sont, d'une part, une très grande inertie face à l'inflation tant pour adapter les retraites des actifs que celles des pensionnés et, d'autre part, l'impossibilité de résoudre le problème de la ‹génération d'entrée›:

Question 9:
Donner le nom du barrage suisse qui a le plus haut mur. (Photo: Germond)

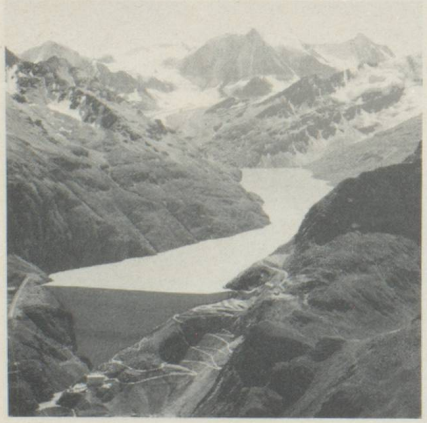

Question 10:
Dans quelle ville, célèbre pour son carnaval, se cache le roi Lälle?

Ceux qui n'ont rien payé n'ont rien!
En conclusion, nous dirons que les deux systèmes sont complémentaires, les avantages de l'un étant les inconvénients de l'autre: si l'économie suisse marche, l'AVS n'aura pas de problème et s'il n'y a pas de forte inflation, le 2e pilier ira bien également.»

La génération d'entrée

Font partie de la «génération d'entrée» toutes les personnes qui, lors de l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 1985, n'atteindront pas une durée complète de cotisation, soit quarante ans pour les hommes (de 25 à 65 ans) et trente-sept ans pour les femmes (de 25 à 62 ans), et qui, au 1er janvier 1985, n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite (65 ans pour les hommes, 62 ans pour les femmes).

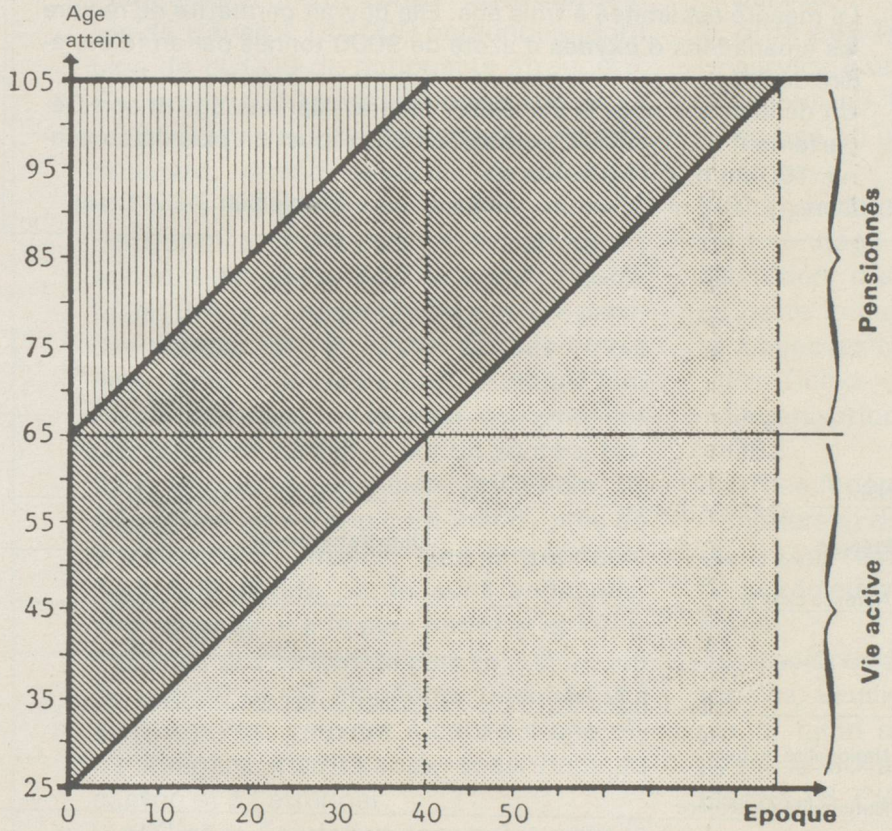

Epoque 0 = Entrée en vigueur de la loi (1. 1. 1985)
Epoque 40 = Extinction de la génération d'entrée selon la LPP (1. 1. 2025).

Personnes âgées de plus de 65 (62) ans au 1. 1. 1985
Prestations minimales LPP: néant

Personnes âgées de plus de 25 ans et moins de 65 (62) ans au 1.1.1985
Prestations minimales LPP: environ 1/40 par année depuis le 1.1.1985 jusqu'à l'âge de 65 (62) ans.

Personnes âgées de 25 ans et moins au 1. 1. 1985
Prestations minimales LPP complètes

Dès que les modalités d'application pour nos compatriotes à l'étranger seront connus, nous vous en ferons part au moyen de la présente publication, en principe durant le courant de l'année 1985.
Il est prévu que seules les personnes payant des cotisations AVS puissent adhérer.

SSE/L. Paillard

Coin du livre

Tous les livres présentés peuvent être commandés directement auprès de la maison d'édition mentionnées, ou auprès du Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH–3000 Berne 16.

«Agli»
De Saro Maretta.
Editions Erpf, Berne.
Prix en francs suisses: 19.80.
Poèmes lyriques en patois sicilien, avec traductions en bernois, allemand et italien.

«Armée suisse 83»
Editions «24 heures», Lausanne.
Richement illustré.
Prix en francs suisses: 19.80.
Texte en français.
Présentation exhaustive de l'évolution de notre armée et des prescriptions les plus récentes.

«Switzerland»
De M. Renold, H. Dietz, S. Eigstler.
Editions AT Verlag, Aarau.
Prix en francs suisses: 17.80.
Texte en allemand.
Un recueil d'images inoubliables des régions les plus pittoresques des vingt-six cantons suisses.

«Voyage au pays des sculpteurs romands»
De Alexis Forel. Illustrations de Louis Soutter.
Editions «Loisirs et pédagogie SA», Lausanne.
(950 exemplaires numérotés)
Prix en francs suisses: 128.–.
Texte en français.
Conçu d'après des croquis de route, cet ouvrage est caractérisé par la richesse de ses illustrations, dans lesquelles on décèle l'influence de l'art des années 1900 et l'art romain.

«Salutations de la région de Bâle»
De Eugen Schwarz.
Editions Hapes, Pratteln.
Prix en francs suisses: 35.–.
Texte en allemand seulement.
Avec un grand nombre de cartes postales du début du siècle.

«De l'hospitalité à l'accueil»
De José Seydoux (tome 1).
Editions Delta & Spes, Denges, 1983.
Prix en francs suisses: 39.–.
Texte en français seulement.
Survol inédit de l'hospitalité à travers les siècles et présentation du tourisme dans le contexte économique, social et culturel de la vie d'aujourd'hui.